



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

DISPOSITIF DE L'U.E.

Réutilisation des eaux non conventionnelles

Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public , Laboratoire de recherche

Domaines secondaires

Environnement

Date de fin de publication

15 juin 2026

L'appel à projets « Réutilisation des eaux non conventionnelles » prévu dans l'OSP 2.4 du Programme FEDER 2021-2027, a pour objectif de favoriser une gestion durable et résiliente de la ressource en eau en Nouvelle-Aquitaine.

Échéances

Fin de dépôt des dossiers : 15/06/2026

Etude des dossiers : au fil de l'eau

Prise de décision : passage en ICP (Instance de Consultations des Partenaires) au fil de l'eau

Objectifs

Renforcer les actions d'économies d'eaux et accélérer l'émergence de modèles de gestion plus vertueux;
Agir face aux pénuries d'eau et lutter localement contre les effets du changement climatique;
Préserver les ressources en eau à haute valeur ajoutée en limitant les prélèvements dans le milieu.

Bénéficiaires

Les collectivités publiques et leurs groupements, les syndicats mixtes, les établissements publics... ;
Les PME (tous les secteurs d'activité sont visés) ;
Les organismes consulaires ;
Les universités, laboratoires et organismes de recherche ;
Les associations ;
Les fondations ;
Les clusters.

Montant

Les aides seront apportées en subvention selon le taux maximum réglementaire.
L'enveloppe FEDER disponible pour cet appel à projet est limitée à 4 millions d'euros.

L'assiette éligible retenue peut être différente du montant présenté si les services de la Région estiment que certaines dépenses ne rentrent pas dans le champ de l'appel à projets. Par ailleurs, l'aide maximale par bénéficiaire pourra être plafonnée selon le nombre de dossiers éligibles retenus par le jury de l'appel à projets.

Critères de sélection

Une sélection des dossiers sera opérée selon les critères suivants et compte tenu de l'enveloppe financière allouée à cet appel à projets, ainsi que des cofinancements obtenus par les candidats :

Bénéfices du projet pour les milieux aquatiques : volumes substitués ou économisés, bassin en déséquilibre, réduction de pression qualitative...
Approche territoriale et/ou exemplaire, caractère duplicable et transférable à d'autres territoires ; intégration dans une démarche de territoire (Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau, contrats territoriaux...) notamment pour les collectivités;
Prise en compte des différents enjeux : changement climatique, enjeux réglementaires et sanitaires, enjeux sociétaux...
Durabilité du projet et reproductibilité : évaluation des risques et des enjeux technico-économiques, environnementaux, sociaux. Robustesse du montage financier, rentabilité globale à terme sans subvention, vision stratégique du besoin et identification du marché, modèle économique, mise en place d'une démarche de concertation avec les parties prenantes, qualité globale du dossier,

identification et qualité des livrables, adéquation des ressources mobilisées pour le projet et pour chacun des partenaires, expertise technique.

Comment faire ma demande ?

Le dépôt de la demande sera à effectuer en ligne sur le site l'[Europe en Nouvelle-Aquitaine](#), en cliquant sur "*Déposer son dossier*" et en sélectionnant "*Vous souhaitez déposer votre demande pour du FEDER ou FSE+ - Programme 2021-2027*" ==> *votre demande de financement*".

Correspondants

Service Relation aux Usagers

0549384938

Du lundi au vendredi de 09h à 18h sans interruption